

**N° d'ordre : 06**

**N° délibération : 2026.199.SP**

# CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

**Séance Plénière du jeudi 2 avril 2026**

## **Politique Contractuelle Territoriale 2026-2028 de la Nouvelle- Aquitaine et son règlement d'intervention**

### **Synthèse**

Depuis 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine met en œuvre politique volontariste de coopération avec les territoires de Nouvelle-Aquitaine, visant à appréhender leurs enjeux dans une démarche de dialogue territorial.

Elle est convaincue de l'enjeu d'un partenariat de proximité fort, co-construit, contribuant au développement et à la qualité de vie des territoires de Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi les Contrats de développement et de transitions 2023-2025 ont favorisé l'émergence et le soutien financier de 1 900 projets et de 140 postes d'ingénierie dans les territoires, pour un montant total de 224 M €. Elle soutient les initiatives locales portées par les collectivités de Nouvelle-Aquitaine et leurs partenaires. Elle porte également une attention renforcée vers les territoires en situation de vulnérabilité socio-économique, pour lesquels 1 474 projets ont été soutenus.

Notre société traverse des crises multiples : fracture sociale, fracture territoriale, transition démographique, coût de l'énergie, défi climatique. Nous sommes convaincus que les solutions viennent des territoires, et notamment des territoires à échelle humaine. Ils offrent à la fois une réponse à la perte de sens que ressentent parfois les Français et ils sont porteurs de solutions aux grands défis qui nous font face.

L'engagement de la Région est d'accompagner ces territoires afin de garantir la qualité de vie pour tous, partout par l'accès universel aux besoins fondamentaux et aux outils de l'émancipation.

Le contexte national, les enjeux climatiques et de justice sociale amènent à repenser les modèles de développement, à réinterroger les pratiques en considérant la consolidation des centres-villes et centres-bourgs, l'économie du foncier, la préservation des ressources (eau, biodiversité...), les enjeux énergétiques.

Par sa politique contractuelle territoriale, la Région Nouvelle-Aquitaine affirme sa volonté de soutenir le développement des 53 territoires de Nouvelle-Aquitaine. Elle s'inscrit en cohérence avec les grands schémas régionaux que sont le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le Schéma régional de développement économique (SRDEII) et la feuille de route Néo Terra sur les transitions environnementales et sociales.

La Région Nouvelle-Aquitaine engage un nouveau cycle contractuel dès 2026, elle réaffirme ainsi les fondamentaux de sa politique territoriale tout en introduisant des évolutions afin de renforcer l'équité territoriale et la différenciation de l'action, au bénéfice des territoires en situation de vulnérabilité socio-économique. Le développement des territoires ruraux et la prise en compte renforcée des enjeux de transitions environnementales et sociales dans le contexte de l'adaptation au changement climatique sont au cœur de cette politique.

Elle est à l'écoute des enjeux des territoires et de leur stratégie de développement et poursuit l'accompagnement de proximité formalisé par le binôme élu régional référent de territoire et chargé de mission territoriale Région.

La politique contractuelle territoriale est articulée avec les fonds européens 2021-2027 pour lesquels la Région est autorité de gestion.

## **Incidence Financière Régionale**

La politique contractuelle territoriale 2026-2028 mobilise les budgets des politiques régionales.

## **Autres Partenaires mobilisés**

Les partenaires mobilisés sont les Etablissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI) et les Pays/ Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) à l'échelle des territoires de contractualisation de Nouvelle-Aquitaine, les partenaires institutionnels que sont l'Union Européenne, l'Etat, ainsi que les acteurs socio-économiques des territoires.

---

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU JEUDI 2 AVRIL 2026

|  |                             |
|--|-----------------------------|
| <b>N° délibération : 2026.199.SP</b>   |                             |
| N° Ordre : 06<br>Réf. Interne : 5152935  |                             |
| Montant Proposé AE : 0,00 €  | Montant Proposé AP : 0,00 € |
| C - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE<br><b>C02 - POLITIQUE CONTRACTUELLE</b><br><b>302A - S'engager avec les territoires sur de nouvelles politiques de développement</b> |                             |

## **OBJET : Politique Contractuelle Territoriale 2026-2028 de la Nouvelle-Aquitaine et son règlement d'intervention**

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L 4211-1 et L 4221-1,

Vu la délibération n° 2019.2251.SP du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 16 décembre 2019 portant adoption du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la région Nouvelle Aquitaine (SRADDET),

Vu la délibération n°2022.399.SP du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 21 mars 2022 adoptant le Contrat de plan Etat-Région (CPER) Nouvelle-Aquitaine 2021-2027,

Vu la délibération n°2022.950.SP du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 20 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération n°2023.487.SP du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 27 mars 2023 adoptant les principes et les modalités des Eco-socio conditionnalités,

Vu la délibération n°2023.2083.SP du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 13 novembre 2023 relative à la feuille de route « Néo Terra 2 »,

Vu la délibération n° 2024.1599.SP du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 14 octobre 2024 relative à la modification n°1 du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires : bilan de la mise à disposition du public par voie électronique et adoption du schéma modifié,

Vu l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental Régional (CESER),

Vu la commission n° 6 « Développement des territoires, santé, logement, habitat, foncier, ruralité, politique de la ville, formations sanitaires et sociales, thermalisme » réunie et consultée,

## **I. LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE, ACTEUR MAJEUR DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **Un contexte régional structurant**

Plus grande Région de France, la Nouvelle-Aquitaine s'étend sur 84 000 km<sup>2</sup>, couvre 12 départements, 154 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et plus de 30 Pays ou PETR, regroupant plus de 6 millions d'habitants. Forte de cette spécificité, la Région a engagé dès 2018, une politique volontariste de coopération avec les territoires de Nouvelle-Aquitaine, visant à appréhender leurs enjeux dans une démarche de dialogue territorial et de coopération.

Les orientations des schémas régionaux, que sont le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), et la feuille de route politique Néo Terra en faveur des transitions sont des marqueurs forts de cette génération de contrats de territoires 2026-2028.

Notre société traverse des crises multiples : fracture sociale, fracture territoriale, transition démographique, coût de l'énergie, défi climatique. Nous sommes convaincus que les solutions viennent des territoires, et notamment des territoires à échelle humaine. Ils offrent à la fois une réponse à la perte de sens que ressentent parfois les Français et ils sont porteurs de solutions aux grands défis qui nous font face.

L'engagement de la Région est d'accompagner ces territoires afin de garantir la qualité de vie pour tous, partout par l'accès universel aux besoins fondamentaux et aux outils de l'émancipation.

### **Une action territoriale forte de la Région**

Par sa politique contractuelle territoriale, la Région Nouvelle-Aquitaine affirme sa volonté de soutenir le développement des 53 territoires de Nouvelle-Aquitaine. Ce maillage territorial est également mobilisé par certaines politiques sectorielles, de la Région, le volet territorial des fonds européens 2021-2027, les Contrats Opérationnels de Mobilités (COM) de la politique transport par exemple. Il constitue également un cadre de partenariat pour coopérer autour d'enjeux régionaux.

### **Les transitions environnementales et sociales au cœur des enjeux avec la feuille de route Néo Terra**

L'ambition de la Région est de tendre vers un modèle de développement territorial juste et équilibré, en préservant la qualité de vie des citoyens, dans un contexte d'adaptation au changement climatique et d'urgence des modifications à conduire.

Le contexte national, les enjeux climatiques et de justice sociale amènent à repenser les modèles de développement, à réinterroger les pratiques en considérant la consolidation des centres-villes et centres-bourgs, l'économie du foncier, la préservation des ressources (eau, biodiversité...), les enjeux énergétiques. Certains projets, innovants hier ne répondent plus aujourd'hui à l'urgence du changement et à l'enjeu de réponse aux besoins des populations présentes localement (emploi, santé, commerces de proximité, mobilité...). Des collectivités locales à l'échelle nationale délibèrent, redirigent et

recentrent leur action, en s'inscrivant en cohérence avec la trajectoire du changement climatique.

La Région Nouvelle-Aquitaine a anticipé les défis liés au changement climatique avec sa feuille de route Néo Terra, qui embarque l'ensemble de ses politiques régionales dans un effort de planification et de transformation de l'action. Cette feuille de route a été renouvelée fin 2023, intégrant désormais l'approche globale « Une seule santé », la cohésion sociale et les solidarités, et la nécessité de l'adaptation au changement climatique.

Elle met à disposition de ses partenaires différents outils : les Cahiers des solutions, l'autodiagnostic Néo terra Score, le référencement d'offres d'accompagnement à la RSE, la labellisation de projets et le documentaire Néo Terra.

### **Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**

La Région Nouvelle-Aquitaine dispose depuis 2020 d'un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) : ce schéma est le support de la stratégie d'aménagement équilibré de la région et de la réussite des transitions écologiques et climatiques par les acteurs de la planification et de l'urbanisme.

Le schéma fixe pour cela des objectifs collectifs à atteindre en matière de préservation des terres naturelles, agricoles et des forêts, de limitation de l'étalement urbain, d'accès aux services, à l'emploi et aux transports collectifs, de développement des énergies renouvelables, de protection de la biodiversité et de réduction des déchets. Il prévoit également des principes d'aménagement de bon sens visant à faire évoluer la façon d'aménager les territoires dans un contexte de changement climatique en mettant particulièrement en avant la séquence éviter, réduire, compenser et l'urbanisme des courtes distances.

Ses objectifs et ses règles sont à préciser dans les documents d'urbanisme locaux (SCoT, PLUi...) afin que chaque collectivité puisse s'engager et participer à l'atteinte des objectifs du schéma.

En complément, la Région met en œuvre de nombreux outils afin d'accompagner les collectivités dans la déclinaison locale du schéma (conseil à l'élaboration des documents d'urbanisme, observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers, guide et cahiers techniques, appels à manifestation d'intérêt...).

## **La cohésion territoriale dans le cadre des fonds européens 2021-2027**

La politique régionale territoriale s'appuie sur le volet territorial des fonds européens. Cette démarche vise à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale en mobilisant les financements européens au plus près des besoins des territoires. Pour la programmation 2021-2027, la Région Nouvelle-Aquitaine a fait un choix sans autre équivalent au niveau national : confier près de 193 M€ de crédits européens aux territoires, dans une logique innovante d'inter-fonds (124 M€ au titre de l'axe 5 du FEDER-FSE+, 65 M€ au titre de LEADER et 4 M€ au titre du volet économique bleue durable du FEAMPA).

Cette délégation s'appuie sur 54 Groupes d'Action Locale (GAL) en Nouvelle-Aquitaine, qui définissent les stratégies locales et sélectionnent les projets en cohérence avec les besoins des bassins de vie. En favorisant une gouvernance partenariale et une logique de proximité, la Région permet aux acteurs locaux de disposer d'une réelle capacité d'initiative pour concevoir et mettre en œuvre des projets adaptés aux spécificités territoriales.

Cette approche territorialisée illustre la volonté régionale de garantir une répartition équitable des ressources et de soutenir un développement équilibré et durable. C'est également une marque de confiance de la Région envers ses partenaires territoriaux puisque, si la Région assure la gestion du dispositif et le volet administratif, ce sont bien les acteurs du territoire qui sont les plus à même d'identifier les projets correspondant à leurs besoins.

## **Le Contrat de plan Etat Région 2021-2027**

Le Contrat de Plan Etat Région constitue un outil privilégié de coordination de l'action de l'Etat et de la Région. Il se traduit par une action conjointe de financement d'opérations structurantes pour les territoires et à fort enjeu stratégique. Pour mener à bien sa réalisation, la Région mobilise l'ensemble de ses politiques dont la politique contractuelle territoriale principalement sur le volet cohésion sociale et territoriale.

A ce titre, un certain nombre de projets identifiés au CPER 2021-2027 sont également inscrits dans les Contrats de développement et de transitions. La Région portera une attention particulière à leur réalisation.

## **Des Contrats de développement et de transitions 2023-2025 fondés sur la proximité : éléments de bilan**

Deux cycles de contractualisation territoriale témoignent du partenariat volontariste de proximité engagé par la Région Nouvelle-Aquitaine depuis 2018 avec les 53 territoires de contractualisation. La Région poursuit cette dynamique et engage l'élaboration des Contrats de développement et de transitions 2026-2028 afin d'agir face aux défis majeurs auxquels les collectivités territoriales sont confrontées.

La Région Nouvelle-Aquitaine et les territoires de contractualisation disposent de près de 7 années de partenariat. Dès 2024 un travail de réflexion sur les dispositifs du règlement d'intervention de la politique contractuelle, a été initié en lien avec les élus de territoires référents. La Région a également mobilisé l'ingénierie des territoires lors des journées de l'ingénierie territoriale le 24 novembre 2024 et le 25 novembre 2025. Les Comités de pilotage de bilan des Contrats de développement et de transitions 2023-2025 à l'échelle des 53 territoires de contractualisation se sont déroulés à l'automne 2025 et en début

d'année 2026 et ont permis de partager un regard quantitatif et qualitatif sur cette dynamique de contractualisation.

**Les Contrats de développements et de transition 2023-2025 rassemblent 1 900 projets, 140 postes d'ingénierie soutenus dans les territoires pour un soutien financier régional total de 224 M €** (Annexe 3 Bilan des Contrats de développement et de transitions 2023-2025).

## **II. POLITIQUE CONTRACTUELLE TERRITORIALE 2026-2028 UNE AMBITION RENOUVELEE, UNE ACTION DIFFERENCIEE**

La Région Nouvelle-Aquitaine engage un nouveau cycle contractuel dès 2026, elle réaffirme ainsi les fondamentaux de sa politique territoriale tout en introduisant des évolutions afin de renforcer l'équité territoriale et la différenciation de l'action, au bénéfice des territoires en situation de vulnérabilité socio-économique. Le développement des territoires ruraux et la prise en compte renforcée des enjeux de transitions environnementales et sociales dans le contexte de l'adaptation au changement climatique sont au cœur de cette politique.

### **Mobiliser un maillage territorial de proximité**

Le contexte politique national, les enjeux de développement territorial et de justice sociale amènent à poursuivre le dialogue de proximité engagé. Les solutions porteuses de sens passent par la prise en compte des enjeux locaux et le partenariat avec les collectivités locales et leurs acteurs.

L'échelle des territoires de projets, espaces de réflexion stratégique et opérationnelle, a démontré sa pertinence : elle facilite la coopération des acteurs et permet de faire émerger des stratégies territoriales dans de nombreux domaines. La Région s'appuie ainsi sur un maillage de proximité mobilisant en règle générale plusieurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Elle favorise les coopérations urbaines, périurbaines, et rurales et permet d'appréhender les problématiques et enjeux à une échelle plus large. Les territoires de projets selon les configurations locales réunissent Communautés de communes, Communautés d'agglomération, Communautés urbaines, Pays-PETR. A l'échelle Nouvelle-Aquitaine, ce sont 53 territoires de contractualisation qui sont impliqués dans ce partenariat (hors Bordeaux Métropole).

### **Promouvoir le dialogue territorial en continu**

La proximité de la Région avec les territoires est incarnée par le binôme formé par l' élu référent de territoire, au niveau politique, et par le chargé de mission territoriale. Ils constituent une porte d'entrée de l'action régionale et garantissent une écoute, une connaissance des territoires, et des réponses adaptées en lien avec les politiques régionales. Ce dialogue est essentiel dans l'émergence et l'accompagnement des projets et également pour travailler des problématiques ou enjeux spécifiques.

Le chargé de mission territoriale est facilitateur, il favorise l'accompagnement des projets et la construction d'une vision partagée et transversale des services régionaux.

## **Valoriser les atouts des territoires**

La politique contractuelle territoriale constitue une réponse à la diversité des territoires, de leurs richesses, de leurs atouts et de leurs fragilités.

Sur le principe d'une action « sur mesure », elle vise à soutenir les projets générateurs de développement et de cohésion territoriale. Elle porte l'ambition que chaque territoire puisse construire et porter des projets de développement.

La revitalisation centre-ville, centre-bourg est également au cœur des enjeux de développement portés par la Région. La politique contractuelle a aussi l'ambition de soutenir les territoires dans des projets de services de proximité, de maisons de santé, dans des lieux de services favorisant le vivre-ensemble ou encore dans des actions visant à renforcer le tissu commercial et artisanal.

## **La politique contractuelle 2026-2028 poursuit deux objectifs majeurs :**

### **1. Embarquer l'ensemble des territoires vers les transitions**

La Région fait de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, des enjeux des transitions environnementales et sociales un fondement de l'action régionale. Elle fait la promotion de nouveaux modèles de développement urbain, économes en ressources (eau, énergie, foncier...), respectueux de la biodiversité et garants d'une proximité avec l'offre de services et d'équipements à la population (transports, santé, formation, commerce...). Les Contrats de développement et de transitions mobilisent l'ensemble des politiques sectorielles régionales, autour des projets des collectivités et des acteurs locaux. Par leur vision stratégique et transversale, ils constituent un outil adapté pour mobiliser les territoires et transformer la Nouvelle-Aquitaine autour des enjeux de la feuille de route Néo Terra.

L'ambition pour la contractualisation 2026-2028 est de franchir un nouveau cap en allant plus loin dans la coopération avec les territoires en matière de transitions.

La Région Nouvelle-Aquitaine a voté le 27 mars 2023 la mise en œuvre d'éco-socioconditionnalités. Elle « affirme ainsi sa volonté d'accompagner, soutenir et encourager l'ensemble des bénéficiaires de l'action régionale dans les transitions, afin de mieux les anticiper et en faire autant d'opportunités à saisir ».

Dans le cadre des Contrats de développement et de transitions 2026-2028, la Région coopère à l'échelle du périmètre de contractualisation pour embarquer les collectivités et accélérer les coopérations autour des transitions environnementales et sociales.

## **Ateliers Transitions pour chacun des 53 territoires de contractualisation**

Ces ateliers à co-construire avec les territoires constituent un espace de dialogue adapté aux enjeux et spécificités des territoires.

Ils seront mis en œuvre pour chaque territoire de contractualisation, et feront l'objet d'un dialogue spécifique. L'objectif est de conduire une démarche d'animation partagée et de renforcer la coopération Territoires-Région sur ces enjeux majeurs. L'adaptation au changement climatique sera également au cœur des échanges. Cette démarche pourra aboutir à la co-construction d'un document formalisant les ambitions communes pour réussir les transitions.

La mobilisation de financements régionaux se fera sous l'angle des compétences, des règlements d'intervention de la Région et des capacités budgétaires régionales. Toutes les problématiques qui émergeront de cette démarche n'ont pas vocation à faire l'objet d'un soutien financier régional.

## **2. Favoriser le développement des territoires ruraux**

La Région a fait de la ruralité une ambition centrale de la politique contractuelle régionale. Impulser, accompagner les projets des territoires ruraux est au cœur des enjeux de développement et de cohésion territoriale. Elle s'appuie sur la définition des espaces ruraux de l'INSEE et Eurostat fondée sur la densité de population (communes peu denses et très peu denses). Avec 50 % de sa population qui réside dans des communes rurales, la Nouvelle-Aquitaine est la 3<sup>e</sup> région française la plus rurale.

Depuis 2018, la Région est à l'écoute de leurs projets et initiatives. Les territoires ruraux inventent les solutions innovantes de demain : accès à la santé, tiers-lieux, culture, formation, mobilités, chantiers d'insertion, modèles d'autoconsommation énergétique ou circuits courts alimentaires.

La politique contractuelle poursuit cette ambition d'accompagnement au plus près de la réalité des territoires ruraux. Elle entend ainsi soutenir leurs projets permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural (commerces alimentaires, accès aux soins de santé, logement...).

## **Une ambition d'accompagnement renforcé, 30% des soutiens financiers**

La Région avait fixé un seuil de 20 % minimum des soutiens financiers à destination des territoires ruraux pour chaque contrat dans la contractualisation 2023-2025.

Cet objectif a été atteint pour la majorité des territoires, il a permis une attention spécifique à la situation des communes et intercommunalités rurales et a fait l'objet d'échanges réguliers en comités de pilotage. Le rôle de l'ingénierie territoriale soutenue par la Région est déterminant, elle contribue à repérer et accompagner les projets des territoires ruraux et de leurs acteurs.

En 2026, la Région, convaincue de l'enjeu de soutenir les initiatives et le développement des territoires ruraux, renforce cet objectif en portant l'ambition à atteindre à 30 % des soutiens financiers de chaque contrat pour les projets territoires ruraux.

## **Des Dialogues ruralités en proximité**

Consciente de l'enjeu d'écoute des communes rurales et de leurs problématiques, la Région Nouvelle-Aquitaine a mis en œuvre des commissions ruralité dès le printemps 2024. Animées par les élus de territoire référents à l'échelle des territoires de contractualisation, elles constituent un temps d'écoute des enjeux et projets des maires ruraux, d'information sur l'action de la Région, et les Contrats de développement et de transitions.

De façon complémentaire à la gouvernance du contrat formalisée par le comité de pilotage, ces temps spécifiques, plus informels, ont vocation à alimenter le lien et le dialogue Territoires-Région.

Dans le contexte du renouvellement des exécutifs locaux, il est proposé un dialogue ruralité pour chaque territoire de contractualisation à compter du mois de mai 2026. Il sera initié par l' élu de territoire référent, conseiller régional en lien avec les Présidents des EPCI et Pays/PETR des territoires de contractualisation. Il rassemblera les communes rurales des territoires concernés.

## **La Région Nouvelle-Aquitaine dans les contrats 2026-2028 engage également des évolutions :**

### **1. Renforcer la différenciation de l'action au bénéfice des territoires en situation de vulnérabilité socio-économique**

La Région affirme sa volonté dans le cadre de sa politique contractuelle d'accompagner de façon renforcée, les territoires qui en ont le plus besoin. La vulnérabilité socio-économique territoriale est utilisée dans la différenciation des aides du règlement d'intervention de la politique contractuelle, dont le soutien à l'ingénierie territoriale.

### **Le maintien de la cartographie de la vulnérabilité socio-économique initiée en 2023**

La donnée utilisée pour la carte de la vulnérabilité socio-économique est le revenu disponible médian par unité de consommation datant de 2019. Il est corrélé au taux de croissance de l'emploi et au taux de pauvreté à l'échelle des territoires de contractualisation et permet d'appréhender les enjeux socioéconomiques à l'échelle Nouvelle-Aquitaine. La donnée la plus récente disponible est celle de 2021. Il s'avère cependant que les deux séries de données (de 2019 et de 2021) sont très fortement corrélées, la situation relative des intercommunalités en matière de revenu a très peu évolué. La classification basée sur les données de 2019 est donc conservée pour la contractualisation 2026-2028.

## **Une action plus ciblée vers les territoires en situation de vulnérabilité socio-économique**

La politique contractuelle territoriale s'adresse à tous les territoires de Nouvelle-Aquitaine et s'emploiera à favoriser l'émergence de leurs projets.

Cependant, le contexte national complexe au niveau social, économique, environnemental et budgétaire impose à la Région de prêter encore plus d'attention aux territoires confrontés à des vulnérabilités socio-économiques. Elle vise ainsi à renforcer leurs marges de manœuvre et leurs projets de développement tenant compte des besoins de la population locale. Seuls ces territoires pourront bénéficier du soutien à l'ingénierie territoriale, de plus les taux de soutien du règlement d'intervention de la politique contractuelle territoriale seront plus élevés tenant compte du niveau de vulnérabilité socio-économique des territoires.

Pour les villes centres de plus de 50 000 habitants des territoires identifiés avec peu ou pas de vulnérabilité socio-économique, le règlement d'intervention de la politique contractuelle territoriale priorisera l'action de la Région vers les quartiers politiques de la ville marqués par ces vulnérabilités. Les villes concernées sont Limoges, Poitiers, La Rochelle, Niort, Pau et Bayonne.

## **La situation des finances locales des territoires de Nouvelle-Aquitaine**

La Région Nouvelle-Aquitaine dans l'instruction des demandes de subvention considèrera plusieurs éléments tels que le contenu du projet, l'intégration des enjeux des transitions, la vulnérabilité socio-économique des territoires, les soutiens régionaux déjà obtenus par le porteur de projet.

Des priorisations pourront être discutées en fonction de l'analyse d'un ensemble d'indicateurs de finances locales complémentaires : i) le potentiel financier, somme du potentiel fiscal et des dotations reçues, qui permet d'apprécier le niveau de richesse potentielle des collectivités, ii) des indicateurs permettant d'apprécier les marges de manœuvre apparentes des collectivités (effort fiscal, capacité de désendettement, subventions d'investissement et trésorerie).

## **2. Contribuer à la territorialisation de l'action régionale**

La politique contractuelle territoriale donne de la visibilité à l'action régionale et est à l'écoute des spécificités des territoires. Elle favorise également le repérage des projets dès l'amont et est source d'efficience.

Elle fournit un cadre approprié de dialogue pour partager les enjeux et projets des territoires, également initier des coopérations avec les territoires en lien direct avec les politiques sectorielles et partager la connaissance et l'analyse des enjeux des territoires à l'échelle Nouvelle-Aquitaine.

Grâce à la démarche contractuelle, le territoire a la possibilité de dialoguer avec la Région sur les différents pans de son action. Le contrat, en couvrant les domaines d'intervention régionale, donne une visibilité globale de l'action régionale.

Ces enjeux de territorialisation sont transversaux, de la production de connaissance partagée avec les territoires à l'initiation d'actions ou d'expérimentations qui pourront être proposées aux territoires.

## **Territoires à enjeux : production de connaissance à l'échelle Nouvelle-Aquitaine**

La Région Nouvelle-Aquitaine analyse les grandes tendances et évolutions du territoire régional et s'engage à contribuer à la production de connaissances des territoires régionaux, sur un ensemble de thématiques économiques, sociales et environnementales pour appréhender leurs enjeux et alimenter l'action publique.

L'objectif est de partager avec les 53 territoires de contractualisation des « porter à connaissance territoriaux » pendant les 3 années des contrats. Ils seront formalisés sous forme de récits cartographiques et d'outils de datavisualisation sur la [plateforme de ressources territoriales](#) de la Région Nouvelle Aquitaine. Des webinaires ouverts à tous les territoires seront également organisés régulièrement pour partager certaines des analyses.

La Région engagera également un travail d'accompagnement sur mesure avec des territoires volontaires, prioritairement ceux en situation de vulnérabilité socio-économique pour croiser les regards et analyses. Cette démarche a vocation à compléter la connaissance terrain et alimenter les réflexions et actions des territoires.

## **Réaliser l'égalité en Nouvelle-Aquitaine**

Depuis 2017, la Région affirme son engagement en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, en devenant signataire de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale et en adoptant le plan d'action « Réaliser l'Égalité en Nouvelle-Aquitaine ».

Il traduit la volonté de la Région de passer d'une égalité de droit à une égalité réelle en combattant les discriminations et en renforçant l'égalité sur l'ensemble du territoire Nouvelle-Aquitaine. La Région a placé la lutte contre les violences à l'égard des femmes au cœur de ses priorités, consciente de la vulnérabilité accrue des femmes et notamment en milieu rural. L'enquête réalisée<sup>1</sup> en 2021-2022 par l'Observatoire des Violences Sexistes et Sexuelles montre en effet que les femmes victimes de violences en milieu rural font face à des obstacles spécifiques qui aggravent leur situation en lien avec l'isolement géographique et le manque de connaissance des ressources et des structures d'aide.

La Région, souhaite coopérer avec les territoires afin de rapprocher l'information et les outils de lutte contre les violences vers les publics cibles. Elle propose dans les trois années du contrat d'organiser au cours d'un « Dialogue ruralité » une information sur les enjeux des violences à l'égard des femmes. Les outils de communication développés par la Région pourront être mis à disposition des territoires.

---

<sup>1</sup> « Les femmes victimes de violences en milieu rural en Nouvelle-Aquitaine » enquête menée de septembre 2021 à septembre 2022 par Johanna Dagorn.

## **Parcours marque Employeur territorialisé (PMET)**

La Région proposera, dans le cadre d'un appel à candidatures spécifique, une démarche originale, expérimentée sur la période 2023-2025 : le Parcours Marque Employeur Territorialisé.

Les difficultés de recrutement et de fidélisation des salariés rencontrées par les entreprises, quels que soient leur taille et secteur (ESS, artisanat, commerce, industrie...) ne relèvent pas uniquement de leur organisation interne. Elles renvoient également aux conditions d'accueil et d'habitabilité du territoire dans lesquelles elles sont ancrées (logements, mobilité, vie sociale...). Pour répondre à ces enjeux systémiques, la Région Nouvelle-Aquitaine propose une offre d'accompagnement global, mobilisant à la fois les entreprises et les acteurs de leur territoire. L'objectif est de relever collectivement les défis de la préservation et du développement des compétences, tout en soutenant la construction de territoires dynamiques, capables de favoriser l'ancrage durable des salariés, des habitants et des nouveaux résidents.

## **Résilience économique des territoires, chefs de projets CADET**

Le dispositif CADET constitue un outil structurant de l'action régionale en faveur de l'accompagnement des territoires en difficulté économique et de la coopération territoriale. Des ingénieurs de la Région, immergés dans des territoires impactés par un sinistre économique ou une conjoncture économique défavorable, travaillent à son retournement économique en lien avec les entreprises et collectivités du territoire, en mobilisant l'ensemble des dispositifs de soutien régionaux et publics.

Déployé sur sept territoires, Vallée du Lot, Bassin de Tulle, Ouest Creuse, Mellois/Sud Vienne, Haute Gironde, Charente é Limousin et Adour Chalosse Tursan, le dispositif CADET est devenu un outil de proximité reconnu. Son ancrage local, permet au chef de projet, d'être au plus près des réalités économiques, d'anticiper les difficultés et de favoriser l'émergence de solutions adaptées à chaque territoire.

Au quotidien, les chefs de projet CADET assurent une présence active auprès des entreprises du territoire afin de détecter les projets émergents ou dormants, d'en accompagner la structuration et d'orienter les chefs d'entreprise vers les dispositifs régionaux les plus pertinents.

Au-delà de l'accompagnement individualisé des entreprises, le CADET affirme de plus en plus un rôle d'animation d'actions collectives et d'appui aux dynamiques économique locales (événement dédié à l'innovation, diffusion de nouvelles pratiques managériales, création de club d'entreprises...). Ces initiatives contribuent à dynamiser les écosystèmes économiques locaux, renforcer les coopérations et inscrire les territoires dans des trajectoires d'avenir.

A titre d'illustration, en 2025, 185 entreprises distinctes ont été rencontrées par les chefs de projets CADET et 23,1 M € ont été attribués au bénéfice de projets identifiés et accompagnés localement.

### **III. LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2026-2028, OUTIL DE COOPERATION TERRITOIRE-REGION**

#### **Une stratégie territoriale partagée**

La politique territoriale s'appuie sur une lecture partagée des enjeux des territoires et des diagnostics territoriaux réalisés dans le cadre du volet territorial des fonds européens 2021-2027 et lors des précédentes contractualisations territoriales Région-Territoires (2018-2021 et 2023-2025).

Cette démarche prend en compte les spécificités des territoires, leurs caractéristiques propres, leurs enjeux, les écosystèmes locaux d'acteurs et les politiques de développement initiés par les élus locaux.

La Région engage un nouveau cycle contractuel 2026-2028 en repartant des stratégies territoriales partagées lors des précédents contrats. Ces stratégies pourront être réinterrogées et intégrer des évolutions tenant compte d'enjeux des territoires et des stratégies politiques suite au renouvellement des exécutifs locaux lors des élections municipales de mars 2026.

La stratégie territoriale sera explicitée dans le corps du contrat, une note synthétique présentant les enjeux du territoire pourra être annexée à celui-ci.

#### **Une action régionale en transversalité au croisement d'enjeux locaux et régionaux**

Le Contrat de développement et de transitions mobilise l'ensemble des politiques sectorielles de la Région autour de projets collectifs et tenant compte des budgets régionaux votés. Il permet d'identifier les projets dès l'amont en phase d'amorçage, c'est-à-dire en cours d'élaboration, et de les inscrire dans une coopération Territoire-Région intégrant les spécificités des territoires et les objectifs des politiques régionales. Les projets matures, prêts à entrer en phase opérationnelle, sont également intégrés au cœur de la coopération. Au-delà des projets, les chantiers clés correspondant à des problématiques précises permettent dans une approche sur-mesure, de travailler en partenariat afin d'identifier des réponses et d'élaborer par la suite des projets.

#### **Le plan d'action du contrat, un outil de suivi partagé**

La coopération Territoires-Région s'appuie sur les initiatives des territoires, l'objectif est de favoriser l'émergence et la priorisation des projets dans le champ des compétences et de la stratégie politique de la Région.

Les plans d'actions des contrats sont des outils de suivi des projets et chantiers clés des territoires. Ils permettent de partager l'avancée et la mise en œuvre des projets, ils donnent à voir les opérations soutenues financièrement par la Région.

Le calendrier de la prochaine politique contractuelle 2026-2028 conduit à réinterroger cette méthode et à élaborer des plans d'actions au fur à mesure de la mise en œuvre des contrats.

Les opérations seront inscrites au contrat une fois votées en Commission permanente de la Région. Ces nouvelles modalités de partenariat tiennent compte du calendrier contraint entre les renouvellements des exécutifs locaux en 2026 et régionaux en 2028 et permettent de conserver la souplesse dans l'accompagnement de nouveaux projets.

## **Le soutien à l'ingénierie territoriale**

La Région fait le constat, depuis de nombreuses années, que les territoires dotés d'une ingénierie territoriale ont davantage de chance de se développer. C'est pourquoi elle soutient l'accompagnement à l'ingénierie des territoires de contractualisation dans les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique.

Cette ingénierie favorise l'accompagnement et la mise en œuvre des projets sur le terrain, veille au soutien des communes rurales, travaille à l'animation du contrat et la mise en œuvre des chantiers clés. Elle veille au relais des politiques régionales et aux objectifs mis en avant dans la politique contractuelle : le développement des territoires ruraux et la prise en compte des enjeux de transitions environnementale et sociales.

Présente aux côtés des territoires depuis 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine poursuit l'accompagnement des projets. Cependant, au regard du contexte budgétaire national et régional, elle devra elle-même cibler plus encore son soutien et prioriser son action à destination des territoires en situation de vulnérabilité socio-économique.

Le règlement d'intervention de la politique contractuelle territoriale présenté en annexe explicite les modalités de ce soutien à l'ingénierie territoriale (Annexe 1).

## **Une gouvernance de proximité**

La Région poursuit les modalités déployées en 2023-2025 : comités techniques et comités de pilotage des Contrats de développement et de transitions.

Le comité de pilotage valide le contrat et pilote sa mise en œuvre. Sa composition est définie en concertation avec l' élu de territoire référent, conseiller régional et les élus des territoires de contractualisation.

Le comité de pilotage est composé de représentants des élus des EPCI, Pays ou PETR composant le territoire de contractualisation élargi aux acteurs socio-économiques du territoire et acteurs favorisant la prise en compte des transitions environnementales et sociales. Les Parcs Naturels Régionaux, lorsqu'ils recouvrent tout ou partie d'un périmètre de contrat seront associés à ces temps.

Le comité de pilotage est co-animé par la Vice-Présidente en charge du développement et de l'équité des territoires et des contractualisations du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine ou l' élu de territoire référent et par les Présidents ou Vice-Présidents des intercommunalités, Pays/PETR mobilisés dans le contrat.

Il se réunit une fois par an et a pour objet de suivre l'état d'avancement du contrat, les actions réalisées et les projets à venir. Les Dialogues ruralité et Ateliers de transitions seront également des lieux de partenariat pendant les trois années du contrat.

## **Le calendrier des Contrats 2026-2028**

Les 53 Contrats de développement et de transitions s'inscrivent dans le calendrier 2026-2028. L'année 2026 sera dédiée à l'élaboration des nouveaux contrats et à l'accompagnement des projets de sorte à assurer une continuité du partenariat.

Les contrats feront l'objet d'un vote lors de la séance plénière de la Région. Ils s'achèveront le 31 décembre 2028.

## **La co-animation des Contrats de développement et de transitions 2026-2028**

La Région mobilise ses agents afin d'animer le processus de contractualisation territoriale en coordination avec l'ingénierie des territoires. Les chargés de mission territoriale et les chefs de projets CADET s'appuieront dans leur mission sur l'expertise développée par les politiques sectorielles et la politique contractuelle territoriale.

### **Mise en réseau et capitalisation**

Face à l'enjeu de partage d'informations et d'expériences, la Région réunit une fois par an l'ingénierie des Territoires mobilisée dans la politique contractuelle territoriale. Cette journée de l'ingénierie permet de réinterroger les pratiques et de s'enrichir mutuellement. Dans son action au quotidien, par l'intermédiaire des chargés de mission territoriale, la Région met en avant les enjeux de développement territorial en lien avec ses compétences ainsi que les projets et expériences des territoires et favorise ainsi le transfert d'expériences.

Pays et Quartiers Nouvelle-Aquitaine, centre de ressources régional sur le développement territorial assure une mission de capitalisation et réunit les territoires autour de problématiques partagées : démarches alimentaires, revitalisation des centres-villes et centres bourgs, transitions, emploi, politique de la ville. Il travaille en coopération avec les territoires et la Région.

#### **IV. LES MODALITES D' ACTIONS DES CONTRATS : L' ENSEMBLE DES POLITIQUES REGIONALES MOBILISEES**

La Région Nouvelle-Aquitaine a la volonté de mobiliser l'ensemble de ses politiques sectorielles ainsi que les dispositifs de la politique contractuelle territoriale pour coopérer avec les territoires de Nouvelle-Aquitaine. Ainsi elle contribue à construire des réponses adaptées aux enjeux de développement en tenant compte de la diversité des territoires. Les contrats, autour de projets collectifs portés par les territoires et leurs acteurs, s'appuient sur les règlements d'intervention des politiques sectorielles et de la politique contractuelle.

##### **Plus-value des contrats**

Le contrat est une proposition de coopération faite aux territoires de Nouvelle-Aquitaine. Il vise à renforcer la proximité Territoires-Région au quotidien, par l'intermédiaire de l'élu de territoire référent et le chargé de mission territoriale, interlocuteurs clés des territoires. Il s'appuie sur une stratégie territoriale et est à l'écoute des enjeux des territoires. L'accompagnement de projets est réalisé en continu dans les trois ans du contrat et s'inscrit dans une logique de souplesse visant à prendre en compte de nouveaux projets. Les territoires en situation de vulnérabilité socio-économique font l'objet d'une attention spécifique, notamment par le soutien à l'ingénierie territoriale. L'accompagnement régional est réalisé dans une logique territoriale et transversale afin d'appréhender de façon globale les projets. Le règlement d'intervention de la politique contractuelle est uniquement mobilisable dans le cadre du partenariat contractuel Territoires-Région.

##### **Energie Climat**

La transition énergétique et climatique répond notamment à trois enjeux majeurs que sont la lutte contre le dérèglement climatique, la diminution de la dépendance énergétique régionale, et la lutte contre la précarité énergétique des ménages.

Pour répondre à ces enjeux, la Région s'est donnée des objectifs ambitieux dans le cadre du SRADDET et de la feuille de route Néo Terra pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cela nécessite une mobilisation de tous les acteurs pour :

- diminuer les consommations d'énergie, en priorité des énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre ;
- Recourir aux énergies renouvelables pour les consommations « restantes » via un mix énergétique adapté au territoire ;
- Intégrer « l'adaptation » dès à présent dans tous les projets pour prévenir les risques et favoriser la résilience des territoires et des activités.

La Région se mobilise aux côtés des entreprises pour améliorer leur compétitivité énergétique et favoriser leur décarbonation. Elle soutient la production d'énergies renouvelables, notamment de gaz vert dans des logiques territoriales. Elle accompagne la rénovation énergétique, essentielle pour renforcer l'offre de logements en milieu rural.

Dans une approche plus territoriale, la Région accompagne les collectivités pour qu'elles définissent leur propre stratégie de transition énergétique et écologique. Pour cela, elle

favorise l'accès aux données, met à disposition de l'ingénierie qualifiée, anime les réseaux d'acteurs pour favoriser les échanges d'expériences. Elle encourage enfin l'appropriation sociétale de la transition énergétique, notamment à travers les projets citoyens, ancrés au cœur même des territoires.

## **Démarches alimentaires et agriculture**

La politique régionale en matière d'agriculture et de circuits alimentaires locaux se décline prioritairement dans le Pacte pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine.

Adopté en décembre 2022 et reconduit jusqu'en 2027, ce pacte s'inscrit pleinement dans les ambitions de la feuille de route Néo Terra en faveur de la transition écologique et énergétique. Il mobilise les territoires et l'ensemble des têtes de réseau régionales, afin de répondre aux principaux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation en Nouvelle-Aquitaine :

- L'installation et la transmission des exploitations, garantes de la souveraineté alimentaire
- L'innovation, pour assurer la compétitivité et la durabilité des entreprises
- La transition agroécologique, pour accompagner l'adaptation aux changements climatiques et préserver la santé humaine et environnementale
- La structuration des filières locales et régionales, créatrices d'emploi et de valeur ajoutée, de l'amont à l'aval

Dans ce cadre, la Région soutient et encourage les initiatives portées par les territoires et leurs acteurs, notamment les démarches alimentaires de territoire et leur mise en réseau. Les enjeux pour les territoires relèvent en particulier du maintien de l'agriculture, de la préservation du foncier agricole et de l'adaptation aux changements climatiques. Les politiques territoriales en faveur d'une alimentation saine et de qualité, le développement des approvisionnements en produits locaux dans la restauration collective, et le soutien aux filières agricoles de proximité, contribuent également aux priorités portées par la Région.

## **Filières économiques**

A travers sa politique de soutien aux filières prioritaires, la Région Nouvelle-Aquitaine se donne l'ambition d'organiser et de promouvoir de grands secteurs d'activités stratégiques pour le territoire.

La Région joue un véritable rôle d'ingénierie et de mise en réseau des écosystèmes, dans lesquels évoluent les entreprises. Elle anime un terrain fertile pour l'entrepreneuriat avec des structures d'appui comme les clusters ou les pôles de compétitivité.

La Nouvelle-Aquitaine sème et entretient une culture de l'innovation en favorisant le croisement des compétences et les nouvelles formes de collaboration ou d'initiative. Elle encourage les échanges, la structuration de liens, et l'émergence de projets au sein des filières mais également entre différentes filières. Elle œuvre à la construction d'un continuum entre recherche, innovation, formation et industrie, garant du bon développement et du succès des projets.

L'objectif *in fine* de la politique régionale est le développement des chaînes de valeur des filières stratégiques en prenant en considération à la fois les enjeux de réindustrialisation et de souveraineté et les impératifs de sobriété foncière, d'aménagement durable et de qualité environnementale et énergétique.

## **Economie Sociale et Solidaire**

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient activement l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en accompagnant la création et le développement des entreprises d'insertion, coopératives et associations à vocation économique. La politique régionale s'articule autour de plusieurs ambitions réaffirmées lors de la Séance plénière du 17 mars 2025 pour la période 2025-2028 :

-Soutenir le mode d'agir et d'entreprendre en économie sociale et solidaire comme laboratoire des transitions pour apporter des réponses concrètes et ancrées territorialement aux ambitions Neoterra.

-Susciter l'engagement et la participation

-Structurer une gouvernance adaptée au développement de l'ESS, du local à l'international.

La Région encourage les coopérations territoriales, l'innovation sociale et la consolidation des tiers lieux en lien avec la coopérative des Tiers lieux.

## **Tourisme**

La Région œuvrera, aux côtés et en soutien, des territoires de Nouvelle-Aquitaine à la définition et la mise en œuvre de politiques et stratégies de tourisme responsable conformément aux enjeux inscrits au schéma régional de développement touristique et des loisirs et à la feuille de route Tourisme Durable. A ce titre, elle soutiendra, entre autres, divers projets d'aménagement, de qualification d'offres et services touristiques spécifiques à chaque territoire, portera une attention particulière à l'innovation et veillera au développement d'un tourisme pour tous...

Elle poursuivra ses missions de professionnalisation des acteurs institutionnels et privés du secteur avec l'appui de ses agences touristiques et contribuera à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail via le développement d'actions de responsabilité sociale et environnementale.

## **Culture Patrimoine**

La culture et le patrimoine constituent un secteur essentiel au dynamisme et à la revitalisation du territoire régional et à son attractivité. La culture est le marqueur de notre identité pour renforcer la cohésion, créer du lien social entre les citoyens au plus près des territoires grâce à un réseau de lieux nécessaires à l'expression culturelle.

Le programme d'investissement culturel et patrimonial régional répond à des enjeux culturels et économiques de ce secteur. Il a pour objectif de contribuer à favoriser l'accès de tous à la culture. Pour cela, elle doit :

- Contribuer à un aménagement culturel équilibré et structurant du territoire régional en corrigeant les inégalités territoriales en matière d'équipements culturels et patrimoniaux ;

- Renforcer la qualité des équipements culturels, les remettre à niveau notamment en regard des enjeux de la création contemporaine, des nouvelles technologies et des enjeux environnementaux et climatiques ;

- Soutenir les projets d'équipements culturels et patrimoniaux qui intègrent les droits culturels et renforcent un ancrage territorial fort.

## **Sport**

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite inscrire sa politique sportive de manière à consolider le socle existant avec le maintien de ses associations, licenciés et bénévoles notamment. Celle-ci doit être impactante et proche de l'actualité mouvante de la société, tout en s'appropriant les problématiques incontournables du moment et leurs conséquences à court, moyen et long termes.

Pour cela la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite s'appuyer sur 4 piliers :

1. Les activités physiques et sportives comme réponse aux enjeux de santé et de société,
2. L'offre sportive au service de la cohésion et de l'attractivité des territoires,
3. L'accompagnement du sport de haut niveau dans toutes ses composantes,
4. Le soutien et l'appui aux têtes de réseaux régionales.

La finalité de ces orientations est de développer la culture de l'activité physique et sportive pour que chaque habitant de la Nouvelle-Aquitaine puisse accéder aux valeurs qu'elle génère, aux bénéfices qu'elle apporte et aux liens qu'elle développe.

Ainsi, la politique sportive régionale de soutien aux équipements sportifs (rénovation, agrandissement et construction) vise à accompagner les établissements publics dont les Communes, EPCI, et Conseils Départementaux.

Les objectifs prioritaires sont les suivants :

- Les équipements mis à disposition des lycées et des centres de formation d'apprentis se prévalant d'une fréquentation minimum par ces établissements.
- Les équipements à vocation nationale ou internationale se prévalant de l'homologation par les fédérations délégataires, en priorité olympiques ;

## **Formation, Emploi**

La Région considère la formation comme un levier permettant non seulement de lutter contre le chômage, de répondre aux besoins en compétences et qualifications professionnelles de l'économie et des territoires mais également de réduire la pauvreté et les inégalités. Ces ambitions qui fondent la stratégie régionale de formation professionnelle 2024-2028 se traduisent concrètement en proximité dans les territoires, par des dispositifs pluriannuels favorisant l'accès à la formation et à la qualification, proposant des formations professionnelles permettant de répondre aux besoins d'aujourd'hui et aux défis de demain y compris dans le sanitaire et le social, sécurisant les parcours pour optimiser la réussite des usagers et facilitant le maintien et l'insertion professionnelle dans l'emploi.

Dans ce cadre, les enjeux du dialogue Région/Territoires se situent dans la connaissance, l'appropriation et la mobilisation de l'offre de service existante par les acteurs du territoire à partir d'une information accessible notamment via les ERIP (Espaces Régionaux d'Information de Proximité), le partage de l'identification des besoins en compétences pour adapter les réponses aux entreprises et publics des territoires et l'expérimentation de solutions innovantes pour favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi de manière adaptée aux spécificités des territoires dans le cadre de projets d'initiatives territoriales co-construits.

Pour cela, la Région fédère les acteurs en proximité via des équipes territorialisées, ancrées dans l'écosystème local et en capacité de mobiliser une ingénierie adaptée selon les projets en tenant compte de la gouvernance territoriale de la loi plein emploi.

## **Enseignement supérieur Recherche**

Face à l'évolution de la gouvernance de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Région Nouvelle-Aquitaine réaffirme son rôle de chef de file et adopte un cadre stratégique pour fédérer les universités et l'ensemble des acteurs territoriaux. Cette gouvernance commune vise à transformer l'autonomie renforcée des établissements universitaires et de recherche en une ambition collective au service du développement régional.

Pour la période 2026-2028, la Région concentrera son action sur trois priorités majeures : soutenir la diffusion d'une recherche d'excellence, notamment dans des domaines stratégiques tels que le quantique, l'énergie ou la santé, afin de renforcer la souveraineté scientifique et technologique ; accélérer l'innovation et le transfert sur les territoires en lien étroit avec les écosystèmes industriels, en intégrant pleinement l'impératif d'industrialisation ; et consolider des interventions universitaires équilibrées, capable d'agir dans des territoires à enjeux, éloignés physiquement du maillage universitaire, tout en renforçant la diffusion de la culture scientifique auprès des jeunes publics.

Cette stratégie structurante constitue le socle de la politique contractuelle territoriale en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et affirme l'ambition d'une Région innovante, attractive et souveraine.

## **Environnement**

La Région déploie une politique de transition écologique centrée sur la gestion durable des ressources et des richesses naturelles : préservation et reconquête de la biodiversité, gestion intégrée des ressources en eau en quantité et qualité, en sont des composantes essentielles. Dans un contexte d'érosion majeure de la biodiversité, la Région s'appuiera sur la dynamique des Contrats de développement et de transitions pour encourager la définition et la mise en œuvre de stratégies locales en faveur de la biodiversité (SLB), prévues par la stratégie régionale pour la biodiversité (SRB).

De plus, la Région rappelle que toutes les collectivités situées dans un périmètre de parc naturel régional (PNR) sont signataires de sa charte, et se sont donc engagées en faveur des orientations de cette charte. La Région invite les collectivités concernées à faire vivre leurs engagements au travers des Contrats de développement et de transition. Elle veillera à ce que les parcs naturels régionaux soient placés en situation de qualifier, sur leur périmètre, la compatibilité des projets accompagnés dans le cadre de la contractualisation territoriale avec les chartes de parcs.

La Région est chargée de la planification de la prévention de la production des déchets et de leur gestion (valorisation et traitement). Elle anime et accompagne les parties prenantes à la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs du volet déchets du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Cette politique ambitieuse inscrit également la promotion et le soutien de l'économie circulaire au cœur de ses priorités.

Les acteurs partenaires de la Région pour ses politiques de transition écologique pourront être associés à la gouvernance des Contrats de développement et de transitions pour assurer le partage des connaissances et la cohérence de l'action publique au niveau local : établissements publics territoriaux de bassin (EPTB), collectivités exerçant la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations

(GEMAPI), structures animatrices de sites Natura 2000, collectivités chargées de la collecte et/ou du traitement des déchets notamment.

## **Politique de la Ville**

La Région s'est engagée en 2024 aux côtés de l'Etat et des intercommunalités, en signant les 26 contrats de ville «Engagements quartiers 2030». À travers cette démarche, elle affirme sa volonté de réduire durablement les écarts de développement entre les 83 quartiers néo-aquitains inscrits dans la nouvelle géographie prioritaire et leurs unités urbaines. Ces quartiers représentent 225 550 habitants, dans 46 communes et 26 EPCI, au cœur de la plupart des espaces urbains du territoire régional.

Les réalités de ces quartiers sont diverses : grands ensembles, centres anciens dégradés, quartiers mixtes en milieu urbain ou rural. Mais ils partagent des difficultés majeures, les habitants font face à des difficultés sociales et économiques importantes, à une précarité persistante (taux de pauvreté de 44%) et à de fortes barrières d'accès à l'emploi.

Il s'agit de relever le défi de l'égalité entre ces quartiers et leurs unités urbaines et de permettre d'améliorer la situation économique et sociale des habitants.

La Région entend jouer pleinement son rôle et mobilise ses compétences pour agir sur les leviers les plus structurants pour l'avenir de ces quartiers et de leurs habitants : le développement économique, l'emploi, et la réussite éducative.

En complément, la Région soutient au titre de la cohésion sociale et du vivre ensemble, les projets structurés et innovants portés par les associations et prioritairement programmés au titre des contrats de ville. Une attention particulière est portée aux publics les plus fragiles, les jeunes et les femmes.

## **Logement habitat**

La Région soutient activement les initiatives des territoires et déploie une politique volontariste en faveur de l'accès au logement au plus près des lieux de vie et de formation des jeunes actifs, des étudiants et des saisonniers.

Elle se mobilise également en soutenant les projets des communes rurales pour la production de logements locatifs sociaux, en appui de sa politique contractuelle et de la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs.

Ces projets permettent de réduire les inégalités territoriales et viennent répondre aux enjeux de sécurisation des parcours de formation et d'insertion professionnelle des jeunes, de développement territorial et de sobriété foncière.

La Région soutient également la rénovation énergétique globale performante et bas carbone des logements afin d'améliorer le parc locatif social.

## **Santé Silver économie**

La Région Nouvelle-Aquitaine affirme son engagement pour une santé durable, accessible et innovante, au service de tous les habitants. L'accès aux soins de premier recours constitue un enjeu stratégique pour l'attractivité des territoires et le bien-être de la population.

Sa politique régionale de santé, volontariste et partenariale, s'inscrit dans une approche « une seule santé » (One Health) intégrant les dimensions humaine, animale et environnementale, pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et anticiper les défis de demain : égalité d'accès aux soins, attractivité des métiers de santé, innovation et recherche, développement économique, bien-vieillir, prévention et promotion de la santé, santé environnement et urbanisme favorable à la santé.

Cette politique volontariste a été affirmée via l'adoption par les élus régionaux d'une feuille de route régionale dédiée à la santé pour la période 2023-2028, mais aussi à travers un chantier dédié à l'approche une seule santé dans la feuille de route Néoterra. La Région expérimente également des solutions santé, travaillées en coopération entre les territoires et les acteurs de la santé, en soutenant le logement des étudiants en santé.

## **Mobilité et Transports**

Pierre angulaire du développement des territoires, l'accès à la mobilité est une priorité de la Région Nouvelle-Aquitaine pour que chaque habitant puisse bénéficier de solutions de déplacement adaptées à leurs besoins.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité et cheffe de file, la Région organise les transports à l'échelle régionale. Elle prend en charge les transports scolaires, les cars interurbains et trains régionaux (TER). Les priorités vont aux déplacements du quotidien via l'amélioration des dessertes, notamment entre agglomérations et territoires périurbains via les projets de services Express Régionaux Métropolitain (SERM), à la fiabilisation et au cadencement des cars et TER utiles aux trajets domicile-travail ou domicile-études.

La Région agit également, en partenariat avec les collectivités autorités organisatrices de la mobilité ou non, sur la mobilité locale dans le cadre des contrats opérationnels de mobilité (COM). Ces contrats territoriaux visent à coordonner une action commune pour les mobilités, particulièrement dans les zones rurales ou peu denses. En réunissant tous les acteurs de la mobilité autour de la table, les COM débouchent sur des projets partenariaux, adaptés aux besoins de chaque bassin de mobilité et en complémentarité des offres socles urbaines et interurbaines. Cette action territorialisée se concrétise progressivement avec le concours des 92 Communautés de communes non organisatrices de la mobilité, multipliant depuis 2023 les déploiements de Transports à la Demande, services de covoiturage, location de vélo, navettes régulières locales...

L'objectif est de donner accès à des offres de transports attractives pour les déplacements quotidiens des Néo-Aquitains, incitant au report modal vers des transports décarbonés et efficaces. La mise en place récente du Versement Mobilité Régional vient appuyer une stratégie régionale permettant d'optimiser et fiabiliser les réseaux régionaux. Cette ambition se traduit par le développement du matériel roulant TER et des capacités d'exploitation des infrastructures, d'actions pour augmenter l'usage des cars régionaux, du déploiement de services de mobilité en milieu rural et périurbain, et de l'amélioration du parcours usager.

## **Le règlement d'intervention de la politique contractuelle territoriale 2026-2028**

La politique contractuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine constitue un levier central d'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre de leurs stratégies de développement à l'échelle des contrats. Elle vise à soutenir des projets et des initiatives, en cohérence avec les besoins et les spécificités des territoires, tout en garantissant une articulation étroite avec les orientations stratégiques régionales.

Le règlement sera applicable à compter du caractère exécutoire de la présente délibération et jusqu'au 31 décembre 2028.

Pour des projets déposés complets auprès de la Région avant la date du vote du règlement intervention de la politique contractuelle territoriale, soit avant le 2 avril 2026, le règlement d'intervention 2023-2025, en vigueur lors du dépôt du dossier complet sera appliqué. Le soutien à l'ingénierie sera traité en continuité des postes accompagnés en 2025 pour l'année 2026.

Les dispositifs du règlement d'intervention de la politique contractuelle territoriale 2026-2028

1. SANTE ET TERRITOIRES
2. COMMERCE ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ ET HALLES
3. LIEUX INNOVANTS DE SERVICES AUX PUBLICS
4. ACTIONS COLLECTIVES DE PROXIMITÉ
5. PROJETS STRUCTURANTS ACCELERATEURS DE TRANSITIONS
6. ACTION STRATEGIQUE LOCALE
7. INGENIERIE TERRITORIALE
8. ANIMATION DES GAL 2021-2027

**Après en avoir délibéré,**

**Le CONSEIL REGIONAL décide :**

**- d'ADOPTER** le règlement d'intervention de la politique contractuelle territoriale 2026-2028 annexé à la présente délibération.

Décision de l'assemblée plénière :

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Le Président du Conseil Régional,



ALAIN ROUSSET